

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE – 2022

Solde de 13% affectée aux établissements de formations technologiques et professionnelles
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS

Votre entreprise

Etablissement bénéficiaire

Lycée professionnel hôtelier de
l'Hermitage
Rue Jean Monnet
26600 Tain l'Hermitage

SIREN/SIRET _____

Contact de l'entreprise

Nom : _____

prénom : _____

Téléphone : _____

email : _____

Votre masse salariale 2021 =€
x 0,68% =€
solde lycée de 13% TA 2022 =€

subvention en matériel déductible =€

Montant de versement :€

Au profit du : lycée hôtelier de l'Hermitage

code UAI : 0261148G

Mode de règlement

virement IBAN : FR76 1007 1070 0000 0010 0022 241
BIC : TRPUFRP1

Mention : TA 2022 et votre numéro de Siret

Mode de règlement

chèque

N° du chèque :

A l'ordre de : lycée professionnel hôtelier de l'Hermitage